Gennevilliers (92) : tout juste embauché, le livreur Mahamed C. ouvrait les colis pour dérober des montres de luxe. Un vol d’un montant de près de 130 000 euros

22/08/2024 à 14h05



Tout juste embauché dans une société de transports, ce livreur ouvrait les colis pour dérober des montres de luxe. Cet homme de 29 ans a été jugé, et condamné à six mois ferme, ce mercredi par le tribunal correctionnel de Nanterre. Devant ses juges, Mahamed C. a reconnu tout ce qui lui était reproché : le vol de dix montres, pour un montant estimé par le transporteur à 128 000 euros. Il ne pourra plus exercer le métier de livreur pendant cinq ans, ni même travailler dans le secteur du transport et de la logistique. Le tribunal a prononcé cette interdiction en plus de vingt-quatre mois de prison dont dix-huit avec sursis probatoire.

C’est à peine 24 heures plus tard qu’il commet un premier vol, remarqué et dénoncé par le responsable de la société de livraison. Un bijoutier parisien attendant la livraison d’un colis de six montres, pour un montant total de 26 000 euros, n’en reçoit que trois. Le paquet est emballé de manière

suspecte : il est fermé avec du scotch marron au lieu de l’habituel scotch rouge. […]

Le Parisien